



Assessorato Beni e attività culturali,  
Sistema educativo e  
Politiche per le relazioni intergenerazionali

Assessorat des activités et des biens culturels,  
du système éducatif et  
des politiques des relations intergénérationnelles

**Trasmissione via PEC**

Réf. n° - Prot. n. 1560/ss

Aoste / Aosta 23 janvier 2024

Mesdames et Messieurs les Dirigeants des institutions scolaires d'école primaire et secondaire de premier degré de la Région (y compris les écoles agréées)

LEUR SIÈGE

Mesdames et Messieurs les référents pour l'internationalisation des établissements scolaires (par le biais du secrétariat)

**OBJET : Espace européen de l'éducation - Plan de développement de l'internationalisation : cours de formation à Nice - Appel à candidatures - année scolaire 2023/2024.**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, dans le cadre des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre des Plans pour l'internationalisation des établissements scolaires, l'Assessorat des activités et des biens culturels, du système éducatif et des politiques des relations intergénérationnelles - Département de la Surintendance des écoles propose des cours méthodologiques financés par le programme ERASMUS+ et destinés aux professeurs de français, de DNL et de soutien, titulaires d'un emploi à temps indéterminé ou déterminé (jusqu'au 31 août 2024) des écoles primaires et secondaires de premier degré faisant partie du consortium d'accréditation.

Les cours, qui visent à offrir un parcours de formation professionnelle axé sur des pratiques dynamisant l'apprentissage en classe, la participation orale, la mise en situation et l'interaction, auront lieu à Nice, auprès du centre Francophonie, en deux périodes différentes :

- du 7 au 14 juillet 2024, pour les enseignants de DNL/de soutien ;
- du 4 au 11 août 2024, pour les enseignants de français/de soutien.

Le programme comprend :

- un parcours de 25 heures : 2 modules de 8 heures de formation, une conférence, des ateliers d'innovation pédagogique et interculturels, dont un de citoyenneté européenne et une *soirée méditerranée*;
- des visites culturelles;
- l'hébergement d'une durée de 8 jours - 7 nuits en résidence, dans un studio avec cuisine équipée, situé dans le centre-ville de Nice, proche d'un arrêt de tramway et université ;
- la restauration uniquement pour le déjeuner (sept pack lunch boulangerie).

OM/svR:\SEGR\_SIT\DOCENTI DISTACCATI\Musella\nizza\ERASMUS+ Cours de formation Nice professeurs de français\_DNL\_soutien a.s.23\_24.doc

Département surintendance des écoles  
Dipartimento sovrintendenza agli studi  
Bureau de soutien à l'autonomie scolaire  
Ufficio supporto autonomia scolastica  
51.00.00

11100 Aoste  
1, Place Deffeyes  
téléphone +39 0165/275804

11100 Aosta  
Piazza Deffeyes, 1  
telefono +39 0165/275804

[istruzione@regione.vda.it](mailto:istruzione@regione.vda.it)  
[istruzione@pec.regione.vda.it](mailto:istruzione@pec.regione.vda.it)  
[www.regione.vda.it](http://www.regione.vda.it)

C.F. 80002270074

On signale, pour les enseignants qui le souhaitent, la possibilité **d'inscrire leurs propres enfants** à un cours de langue française, dans la même période, selon l'offre fourni par le centre de formation.

**Veillez noter que, pour les enfants, les frais ne seront pas pris en charge par le financement Erasmus+, mais payés directement par les enseignants concernés :**

<b>Description</b>	
Pack expériences et découvertes (visites du Vieux Nice, de Villefranche sur Mer, de Monaco, une soirée interculturelle, dégustation culinaire) et hébergement dans la même chambre que son parent	180,00 euros
Cours de formation de français (15 heures) ;	235,00 euros
<b>Total unique par enfant</b>	<b>415,00 euros</b>

Les enseignants s'engageront à partager l'expérimentation en classe des pratiques apprises lors d'une formation qui aura lieu au cours de l'année scolaire 2024/2025.

L'Administration régionale prévoit le remboursement des frais, uniquement pour la formation des enseignants (pour un montant de 1.480,00 Euros), sur présentation de la facture de paiement et à condition que les enseignants participent au parcours de formation professionnelle. Le centre de formation admet la répartition du paiement en deux tranches différentes.

Les enseignants recevront le remboursement des frais de voyage sur présentation des billets pour un montant maximum de 210,00 Euros. Aucun remboursement n'est prévu si le voyage s'effectue par des moyens de transport individuels.

Les intéressés peuvent s'inscrire en répondant au formulaire à l'adresse <https://bit.ly/426totc>, avant le lundi 12 février 2024, dernier délai. Le secrétariat de l'institution scolaire est prié de communiquer à l'adresse e-mail [istruzione@pec.regione.vda.it](mailto:istruzione@pec.regione.vda.it) les candidatures des enseignants.

On précise que, au cas où les demandes excèderaient le nombre des places disponibles, la priorité sera accordée aux enseignants ayant participé à des événements de formation ou à des projets proposés par la Surintendance dans le cadre de l'internationalisation des établissements scolaires.

Une réunion d'information aura lieu le mardi 6 février 2024, à 17h00, au lien <https://meet.google.com/nhp-wxvr-fwu>

Pour tout renseignement complémentaire, on peut s'adresser à Mme Ornella Musella, au numéro de téléphone 0165/275873 ou par courriel [o.musella@regione.vda.it](mailto:o.musella@regione.vda.it).

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

LA SURINTENDANCE AUX ECOLES  
 Marina Fey  
*(document signé électroniquement)*